

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2776

présenté par
M. Didier Martin

ARTICLE 1ER BIS

À la première phrase de l’alinéa 4, supprimer le mot :

« fixe ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.